Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

N° 261119-06

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026
L'an deux mil vingt-six, les dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 16 **votants :** 19 **procurations** : 3

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, Mme KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS :
Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme. DANIEL-EROKO CINDY donne POUVOIR à M. JOURNAUX NICOLAS, M. CARTRY ALAIN donne pouvoir à M. KERGOAT YANN
Mme LOUET Martine a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS POUR LA TOMBOLA DE NOEL DES COMMERCANTS

Madame Molle, adjointe aux finances et au personnel explique à l'assemblée qu'une tombola de Noël sera proposée aux commerces du Bourg pour les fêtes de Noël. Chaque commerçant participant proposerait un lot et disposerait d'une urne avec des bulletins de participation. Chaque commerçant organiserait ensuite son propre tirage au sort afin de faire gagner son propre lot.

La municipalité offrirait un gros lot d'une valeur totale de 200 € maximum sous la forme de bons d'achat à dépenser chez les commerçants Milliautais participants.
Le tirage du gros lot aurait lieu le 19 décembre après remise en jeu de tous les bulletins collectés auprès des commerçants.
Le gagnant pourrait ainsi se présenter chez les commerçants participants pour effectuer ses achats avec ses bons.
Les commerçants pourront ensuite transmettre à la mairie une facture correspondant aux bons utilisés.

VU l'avis favorable de la commission finances du 12 novembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_06-DE

APPROUVE l'attribution d'un gros lot d'une valeur de 200 € sous la forme de bons d'achat à dépenser par le gagnant chez les commerçants Milliautais participants.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	La secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Martine LOUET